

études sont essentielles pour permettre des prévisions sur les niveaux de qualité des eaux. Cela montre aussi que la collaboration fédérale-provinciale peut aboutir à des connaissances essentielles sur nos ressources hydrauliques et à une meilleure utilisation de ces ressources.

Les problèmes les plus aigus sur la qualité de l'eau au Canada aujourd'hui sont peut-être ceux que posent les Grands lacs. Les programmes d'atténuation de la pollution de l'eau dans le bassin des Grands lacs, des deux côtés de la frontière, se heurtent à un problème unique au monde et capital pour les générations présentes et futures. Du point de vue technique, il y a l'effet cumulatif des déchets qui s'échappent dans les eaux des Grands lacs, même en dépit des méthodes de réduction de la pollution, et qui les dégradent progressivement. Des études très étendues sur les caractères physiques, chimiques et géologiques des lacs sont indispensables pour comprendre la capacité qu'ils ont, d'une part, d'assimiler et de détruire les déchets et, d'autre part, de les concentrer et de les accumuler à leur propre détriment. De semblables études, et des recherches techniques, économiques, sociales et juridiques, sortiront des programmes bien conçus pour améliorer de façon durable la qualité de l'eau des Grands lacs.

Du point de vue économique, sociologique et esthétique, aucun autre problème de la pollution des eaux dans le centre industriel de l'Amérique du Nord ne saurait se comparer en étendue et en gravité à la situation critique qui se crée petit à petit dans les Grands lacs. Reconnaisant le problème, nous avons pris des initiatives d'envergure dans la région des Grands lacs. En 1967, se rendant compte du besoin qui s'en imposait, le gouvernement a décidé d'aménager un grand centre de recherche interdisciplinaire. Un emplacement fut choisi à Burlington, en Ontario, et sans attendre les deux années qu'auraient pu exiger les préparatifs d'aménagement, on installa immédiatement un groupe de laboratoires dans des remorques. Ces laboratoires commencèrent à fonctionner avant la fin de 1967; ils comptent actuellement plus de 150 hommes de science, techniciens et administrateurs. On prévoit que d'ici 10 ans 1,000 employés s'adonneront à des travaux interdisciplinaires de recherche et de planification sur la nature physique, biologique et chimique des lacs, de la pollution, des niveaux de l'eau, de l'érosion des rives et de la sédimentation.

Le Centre canadien des eaux intérieures est censé coûter 23,5 millions de dollars. En outre, on a armé un navire qui servira à effectuer des recherches importantes, le *Limnos*. C'est un laboratoire flottant de 2 millions, qui est pourvu du matériel scientifique le plus

perfectionné. Un autre navire loué permettra d'effectuer un programme de recherches de grande envergure en haute mer.

Comme les députés s'en rendent compte, comme l'eau est probablement la ressource aux usages les plus variés, divers ministères et agences de l'État s'occupent des différents aspects du programme général du gouvernement. Un excellent programme coordonné est mis sur pied au Centre canadien des eaux intérieures. Non seulement mon ministère emploie-t-il une équipe d'hommes de science appartenant à diverses disciplines, mais il met ses installations à la disposition du ministère de la Santé et du Bien-être social, ainsi que du ministère des Pêches et des Forêts. Des universitaires utiliseront aussi nos laboratoires. On n'épargnera aucun effort pour que les meilleurs cerveaux puissent se consacrer à une recherche efficace, réelle et coordonnée.

• (5.20 p.m.)

On a établi au sein du gouvernement un comité interministériel de conservation des eaux pour examiner tous les programmes relatifs aux ressources hydrauliques des organismes gouvernementaux et pour faire des propositions à ce sujet. Ce comité interministériel a été établi pour s'assurer que les programmes publics seront coordonnés et aménagés d'une manière judicieuse et interrompue. On prévoit qu'en vertu de la loi sur les ressources hydrauliques du Canada, il recevra un certain mandat pour ce qui est de la lutte contre la pollution des eaux.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, le ministre nous dirait-il aujourd'hui quand cette loi sera présentée?

L'hon. M. Lang: Je dois parler de ce sujet un peu plus tard, monsieur l'Orateur.

A la question de la collaboration entre les ministères vient se greffer celle, extrêmement importante, de la coordination et de la collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Je ne vais pas passer en revue les problèmes que pose le partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces. Qu'il me suffise de dire que cette question est très complexe et qu'elle implique les deux paliers de gouvernement. Par conséquent, toutes les parties intéressées doivent faire preuve de collaboration, en s'inspirant du véritable esprit du fédéralisme, afin que nous fassions le meilleur usage possible de nos eaux et que nous établissions la réglementation la plus rationnelle possible.

Je voudrais parler de deux initiatives qui ont été prises dans ce domaine de la collaboration fédérale-provinciale. Il y a deux ans, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Res-

[L'hon. M. Lang.]